

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 638 accordant une gratification de 5.000 francs à Mme Thomas.

n° 638

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 juin 1950

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro  
30 juin 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** le décret du 3 mars 1910 portant règlement de la solde et tous accessoires du personnel colonial

Sur la proposition du directeur du service des travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sur la proposition du directeur du service des travaux publics, une gratification de cinq mille francs (5.000 francs), est accordée à Mme Thomas (Geneviève), dame dactylographe auxiliaire de 2e catégorie, pour service rendu en dehors des obligations permanentes de son emploi.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**